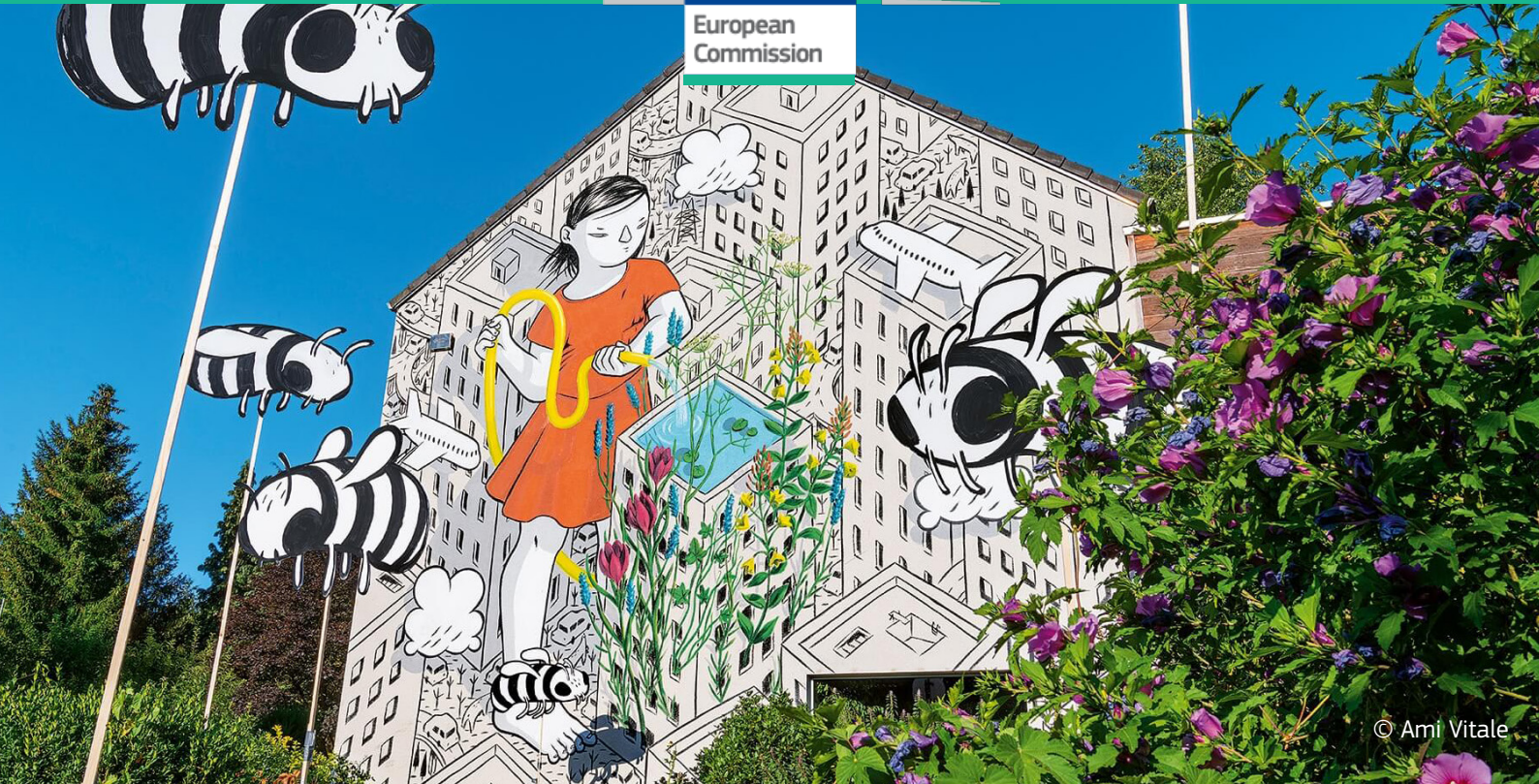


European
Commission



© Ami Vitale

Guide pour les villes respectueuses des pollinisateurs :

Comment les aménageurs et les gestionnaires de l'occupation du sol peuvent-ils créer des environnements urbains favorables pour les pollinisateurs ?

L'épanouissement des populations de pollinisateurs sauvages constitue une condition essentielle pour la création d'espaces verts et d'écosystèmes urbains sains et résilients. Néanmoins, les populations de pollinisateurs sauvages connaissent un déclin alarmant en Europe, ce qui intensifie le besoin d'action coordonnée à plusieurs niveaux parmi toutes les parties prenantes et à tous les niveaux de gouvernance.

Ainsi, sont concernés **au niveau local, les responsables politiques, les décideurs et les employés** (notamment, les aménageurs et les gestionnaires de l'occupation du sol) qui peuvent **stopper le déclin des pollinisateurs sauvages dans les grandes et petites villes** en faisant valoir leurs pouvoirs législatifs, administratifs, de réglementation et de financement pour engendrer un changement sur le terrain.

Recommandations pour les responsables politiques

Les responsables politiques et les décideurs jouent un premier rôle critique pour encourager l'action en faveur de la protection des pollinisateurs, ainsi que l'intégration généralisée d'objectifs liés aux pollinisateurs dans les politiques et les pratiques. Les actions suivantes peuvent être entreprises pour ancrer la problématique des pollinisateurs dans l'administration municipale et ses départements :

- **Prendre l'engagement formel de protéger et restaurer les habitats de pollinisateurs** pour créer un cadre politique de soutien au niveau local. Cela peut aider à convertir les déclarations internationales et les politiques européennes en ambitions et en programmes locaux, afin d'en faciliter la mise en œuvre ;

Le saviez-vous... ?

Les États membres de l'UE sont signataires de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles, ainsi que ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Par conséquent, ils se doivent d'atteindre les objectifs.

Stratégies et directives européennes pertinentes :

- l'initiative européenne sur les pollinisateurs, qui définit des objectifs stratégiques et des actions que l'Union européenne et ses États membres doivent entreprendre afin de faire face au déclin des pollinisateurs au sein de l'UE, ainsi que de contribuer aux efforts de conservation échelle mondiale ;
- la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité (y compris la récupération des services liés à la biodiversité et à l'écosystème) ;
- les directives Oiseaux et Habitats visent à créer à l'échelle européenne un Réseau Natura 2000 d'espaces protégés pour garantir la survie à long terme des espèces et des habitats menacés ;
- la Directive européenne visant à parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (2009/128/CE) établit des contraintes réglementaires destinées à minimiser voire interdire l'utilisation de pesticides dans certains lieux publics, comme les parcs.

- **Développer une vision et un programme politique de ville respectueuse des pollinisateurs** idéalement reflété dans une Stratégie ou un plan local dédié aux pollinisateurs et impliquant tous les acteurs concernés dans sa conception et sa formulation. Cela aide à sensibiliser, mobiliser le soutien, tirer profit des

connaissances locales et dissiper les éventuelles craintes ;

- **Définir des actions concrètes pour intégrer la problématique des pollinisateurs dans l'urbanisme et les politiques sectorielles** en revoyant les politiques et les instruments destinés à l'aménagement du territoire, aux infrastructures et au logement, à la conservation de la nature et à la gestion de l'occupation du sol. Cela peut aider à mettre en place des procédures de soutien entre secteurs, et d'élargir l'implication en faveur des pollinisateurs ;
- **Encourager la collaboration avec d'autres secteurs et garantir leur engagement**, notamment les propriétaires terriens à grande échelle, les développeurs, les responsables de sites industriels désaffectés, les responsables d'installations et de services publics, les responsables d'entreprises de transport, les agriculteurs, les écoles, les ONG locales et les groupes communautaires. La conservation des pollinisateurs est un effort conjoint ; c'est pourquoi il est important de trouver des partenaires et de tisser des réseaux solides afin d'éviter de travailler en silos.



Recommandations pour les employés des collectivités locales

Les employés chargés de la mise en œuvre occupent une position stratégique pour mener et engendrer la conservation des pollinisateurs. En particulier, compte tenu de leur vaste éventail de responsabilités, de services et de propriétés terriennes, les aménageurs et les gestionnaires des espaces verts ont de nombreuses opportunités de faire pression pour agir en faveur des pollinisateurs. Dans ce cas, il est important de commencer par dresser la carte des habitats et réseaux existants et potentiels de pollinisateurs dans les espaces urbains.

- **Préserver les habitats de pollinisateurs existants** en identifiant les paysages de grande valeur pour les pollinisateurs devant être protégés (par ex. parcs publics ou jardins privés, enclos paroissiaux, autour de lacs, de zones humides ou de bâtiments, bords de routes, chemins de fer et cours d'eau), et en définissant des mesures pour leur protection. Une mesure simple à privilégier consiste à laisser la nature suivre son cours

En quoi consiste un habitat de pollinisateurs de haute qualité ?

Les pollinisateurs prospèrent dans les paysages hétérogènes réunissant divers habitats (habitats en mosaïque ouverte) pour un vaste éventail d'espèces de pollinisateurs. Les pollinisateurs ont besoin de sites de butinage (pour s'alimenter) et d'habitats de nidification (utilisés pour s'abriter pendant la période d'hibernation ou pendant l'installation de colonies). La plupart des espaces urbains procurent l'un ou l'autre, parfois les deux en même temps, ce qui serait l'idéal.

et à laisser pousser des plantes vivaces ;

- **Restaurer, créer et connecter les habitats de pollinisateurs**

L'établissement d'une carte peut aussi aider à identifier les zones à haut potentiel susceptibles de favoriser la restauration, la connexion ou la création de nouveaux habitats de pollinisateurs. Par exemple, il est possible de relier des voies vertes ou de créer de nouveaux habitats sur les sites industriels désaffectés et les espaces verts urbains non utilisés, ou les toitures végétales. Voici quelques recommandations pratiques :

- *améliorer les conditions du sol et la qualité du substrat pour les sols de nidification* afin de permettre aux communautés de plantes de prospérer ;
 - *créer des habitats de nidification et d'hibernation pour les abeilles sauvages* en laissant autant de nature sauvage que possible, ou en laissant des zones vierges pour la nidification à terre ;
 - *utiliser des pesticides à faible risque*, des mesures de protection biologique et des techniques non chimiques de lutte contre les nuisibles ;
 - *combattre les plantes exotiques envahissantes* ;
 - *faire pousser des mélanges de plantes indigènes favorables pour les pollinisateurs et adapter les pratiques de tonte*, compte tenu du fait que pour se nourrir les pollinisateurs ont besoin de disposer en continu de fleurs ou d'arbres riches en nectar, ainsi que d'espaces abondants en herbe (idéalement toute l'année).
- **Faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs pour les citoyens et l'environnement urbain à travers l'implication**

de la communauté et l'éducation environnementale, qui s'avèrent cruciales pour la réussite à long terme des mesures entreprises. Centrer les efforts d'éducation sur les jeunes pour façonner une génération fortement sensibilisée, instruite et dotée d'un sens de la responsabilité au sujet des pollinisateurs.

Des recommandations plus détaillées sont fournies dans **Guide pour les villes respectueuses des pollinisateurs : comment les aménageurs et les gestionnaires de l'occupation du sol peuvent-ils créer des environnements urbains favorables pour les pollinisateurs ? »**

